



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-81264>

Département(s) de publication : **89**

Annonce n° **24-81264**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Sens

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21890387000010

Ville : Sens

Code postal : 89100

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Ville de Sens

Département(s) de publication : 89

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Identifiant interne de la consultation : MAS2114

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction Achat et Commande Publique

Adresse mail du contact : Marchespublics@grand-senonais.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Se référer au règlement de consultation.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se référer au règlement de consultation.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se référer au règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 31/07/2024 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Location et entretien de vêtements de travail

Code CPV principal - Descripteur principal : 50830000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché, à procédure adaptée, a pour objet la location et l'entretien de tenues à usage professionnel des agents de la ville de Sens, de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Sens, sur différents lieux de collecte et de livraison. Il prend la forme d'un groupement de commandes entre ces trois personnes publiques, dont la ville de Sens est le coordonnateur et dont le fonctionnement est précisé dans une convention de groupement de commandes.

Lieu principal d'exécution du marché : Yonne

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le soumissionnaire devra obligatoirement fournir, à l'appui de sa proposition, un échantillon de toutes les références de vêtements indiqués à l'article 4 du CCTP, en taille large (L). Ils seront utilisés en conditions réelles et retournés aux soumissionnaires non-retenus qui en font la demande, après décision d'attribution du marché, sans lavage préalable. La proposition sera considérée comme irrégulière si le soumissionnaire n'a pas envoyé tous les échantillons demandés ainsi que les fiches techniques des vêtements. Le colis contenant les échantillons, sur lequel sera précisé la référence, l'intitulé du marché et la mention « échantillons », sera remis exclusivement et avant la date limite des offres figurant sur la 1ère page du présent règlement de consultation. Le marché prend effet à compter de la date de l'accusé de réception du courrier de notification. Le marché se renouvellera 2 fois, par tacite reconduction, à compter de la date anniversaire de notification du marché. Le titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction. Si l'acheteur décide de ne pas reconduire le marché, cette décision sera notifiée au titulaire au plus tard 90 jours avant la date d'expiration de la période en cours. Dans ce cas, le marché s'achèvera à la fin de la période en cours. Le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/07/2024